

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32087**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur en désamiantage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commissions paritaires nationales de l'emploi conjointes du bâtiment et des travaux publics (BTP) - Fédération française du bâtiment (FFB) ; Syndicat des entreprises de déconstruction, dépollution et de recyclage (SEDDRe)	Commissions paritaires nationales de l'emploi conjointes du bâtiment et des travaux publics (BTP) - Fédération française du bâtiment (FFB) ; Syndicat des entreprises de déconstruction, dépollution et de recyclage (SEDDRe)

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur en désamiantage effectue le retrait des matériaux amiantés en respectant strictement les consignes de la hiérarchie (encadrement de chantier, technique).

L'opérateur est amené à travailler en déconstruction ou en réhabilitation (libre ou occupé), en milieu extérieur ou intérieur.

Dans ce cadre, il effectue les principales activités suivantes :

- Protection des surfaces et confinement de la zone amiante
- Retrait des matériaux contenant de l'amiante dans le respect du plan de retrait établi par l'entreprise
- Déconfinement
- Evacuation des déchets

Compétences techniques de préparation et de repli chantier amiante

- Préparer le chantier selon les consignes de la hiérarchie
- Monter un confinement selon les consignes données
- Protéger les surfaces
- Organiser les secours avec le chef de chantier en cas de besoin
- S'équiper des bons APR correspondant au niveau de risque
- Nettoyer finement la zone
- Replier le chantier en respectant les consignes

Compétences techniques liées au retrait des matériaux contenant de l'amiante

- Procéder au retrait des matériaux amiantés dans le respect du processus défini par la hiérarchie
- Nettoyer la totalité de la zone après traitement des matériaux contenant de l'amiante
- Effectuer un autocontrôle à l'avancement du retrait
- Conditionner les déchets et les évacuer en respectant la procédure définie
- Appliquer les consignes de décontamination avant la sortie de zone amiante

Compétences transversales

- Assurer le lien entre l'extérieur et l'intérieur de la zone amiante
- Appliquer le niveau d'exigence d'hygiène, de sécurité et de qualité demandé par l'entreprise
- Communiquer et rendre compte à la hiérarchie de l'avancement des travaux
- Détecter les dysfonctionnements et les communiquer
- Vérifier l'état et le bon fonctionnement de ses APR
- Vérifier les approvisionnements en matériel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Près de 1 000 entreprises, réparties sur la France entière, assurent des travaux de désamiantage. Ces entreprises du Bâtiment sont pour la majorité des TPE, mais on compte aussi des PME de 10 à 220 salariés.

Elles sont soit en mono-activité de désamiantage, soit elles combinent cette activité avec celle de la démolition.

Ces structures sont regroupées au sein du SEDDRé qui a créé une Section professionnelle dédiée aux métiers du Désamiantage pour répondre plus efficacement aux besoins croissants de cette profession.

Sur un effectif de 10.000 personnes, la proportion d'ouvriers est de l'ordre de 75%, soit 7.500 personnes.

Les travailleurs ont obligatoirement plus de 18 ans et sont sous contrat à durée indéterminée
opérateur en désamiantage,
désamianteur
opérateur intervenant en milieux nocifs

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1503 : Intervention en milieux et produits nocifs

Réglementation d'activités :

L'exercice du métier requiert :

- d'être âgé de plus de 18 ans (article D4154-1 Code du Travail)
- de fournir une attestation médicale de « non contre-indication au port des EPI et aux travaux en présence d'amiante » (arrêté 23 février 2012)
- de posséder une formation « Opérateur chantier amiante » (retrait -sous section 3), d'une durée réglementaire de 35 heures (arrêté 23 février 2012)
- d'exercer en contrat à durée indéterminée décret (article D4154-1 Code du Travail)

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comporte 3 composantes :

- Validation des compétences en entreprise : L'encadrant du candidat valide l'ensemble des compétences du référentiel en remplissant le carnet de validation (qui peut être un outil de suivi du personnel en entreprise). cette composante représente 50% de la note finale et constitue l'étape d'admissibilité du candidat au CQP
- Composante théorique : le candidat se présente à l'examen QCM qui porte sur l'ensemble des compétences du référentiel. Cette composante représente 20% de la note finale
- Composante de présentation/entretien avec le jury : le candidat se présente à un jury de professionnel pour un échange de 20 min. cette étape représente 30% de la note finale

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32087 - Compétences techniques de préparation et du repli du chantier amiante</p>	<p>- Participer à l'installation et à la préparation de chantier</p> <p>C1 Mettre les Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés au chantier à réaliser</p> <p>C2 Signaler et mettre en sécurité la zone de travail à l'aide des Moyens de Protection Collective (MPC) conformément aux consignes du chef de chantier lors de la présentation du Plan de Démolition de Retrait et d'Encapsulage (PDRE)</p> <p>C3 Installer un sas de décontamination, un sas matériel et une base vie de zone</p> <p>C4 Installer un parc à déchets dans un local (ou aire de stockage extérieure en cas d'impossibilité), isolé et fermé à clef</p> <p>C5 Participer avec sa hiérarchie à la délimitation des matériaux amiantés et les identifier avant de procéder au curage des autres matériaux (curage rouge ou curage vert)</p> <p>C6 Effectuer le curage des matériaux ne contenant pas d'amiante puis trier, coltiner et évacuer les déchets</p> <p>- Protéger les surfaces et réaliser le confinement de la zone amiante</p> <p>C7 Calfeutrer la zone amiante</p> <p>C8 Mettre en place un confinement statique et le raccorder au sas</p> <p>C9 Positionner des fenêtres de communication avec l'extérieur et une issue de secours conformément aux consignes du chef de chantier lors de la présentation du PDRE</p> <p>C10 Mettre en place un confinement dynamique en respectant les consignes du chef de chantier et l'aider à la réalisation du test de fumée</p> <p>- Participer a repli du chantier</p> <p>C38 Evacuer les déchets amiantés du parc à déchets au camion du transporteur agréé</p> <p>C39 Replier le matériel</p> <p>C40 Décalfeutrer les locaux</p> <p>C41 Donner un coup de propreté et restituer les locaux</p> <p>• Modalité d'évaluation :</p> <p>Toutes les compétences listées sont évaluées par le carnet d'évaluation, le QCM et l'entretien avec le jury, (sauf la C1 et la C41 qui ne sont pas abordées dans le QCM)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32087 - Compétences techniques liées au retrait des matériaux contenant de l'amiante</p>	<p>- Réaliser le retrait des matériaux contenant de l'amiante dans le respect du PDRE</p> <p>C16 S'équiper avant toute entrée en zone de travail en respectant scrupuleusement les différentes étapes d'habillage</p> <p>C17 Entrer en zone amiante en respectant scrupuleusement les procédures liées au chantier</p> <p>C18 Adapter sa méthode, sa posture et son comportement dans les différentes phases de travail potentiellement pénibles</p> <p>C19 Procéder au retrait des articles en amiante-ciment selon le processus défini par l'entreprise</p> <p>C20 Procéder au retrait des flocages selon le processus défini par l'entreprise</p> <p>C21 Procéder au retrait des isolants (panneaux composites, enduits, calorifuges ...) selon le processus défini par l'entreprise</p> <p>C22 Procéder au retrait des revêtements (dalles, feutres et cartons, matériaux tissés, peintures ...) selon le processus défini par l'entreprise</p> <p>C23 Procéder au retrait des liants (colles, mortiers, joints, mastics ...) selon le processus défini par l'entreprise</p> <p>C24 Procéder au retrait des éléments électriques et mécaniques selon le processus défini par l'entreprise</p> <p>C25 Effectuer un autocontrôle visuel à l'avancement</p> <p>C26 Effectuer le retrait des résidus éventuels d'amiante après l'autocontrôle, dans le respect du processus appliqué précédemment (ponçage, burinage, grattage ...)</p> <p>C27 Conditionner les déchets des matériaux contenant de l'amiante</p> <p>C28 Sortir les déchets de la zone de retrait</p> <p>C29 Sortir de la zone amiante en respectant scrupuleusement les procédures liées au chantier</p> <p>C30 Stocker les déchets amiantés dans le parc à déchets installé sur le chantier</p> <p>- Nettoyer la totalité de la zone après traitement des matériaux contenant de l'amiante</p> <p>C31 Nettoyer soigneusement et évacuer les différents matériels décontaminables utilisés</p> <p>C32 Nettoyer correctement les surfaces traitées et non traitées</p> <p>C33 Nettoyer soigneusement, conditionner et évacuer les différents matériels non décontaminables utilisés</p> <p>C34 Procéder à la dépose et au nettoyage d'une double peau</p> <p>- Procéder au déconfinement et à l'évacuation des déchets du chantier</p> <p>C35 Procéder à la dépose et au nettoyage de la peau (polyane)</p> <p>C36 Démonter soigneusement les sas personnel et matériel</p> <p>C37 Démonter les armatures</p> <p>• Modalité d'évaluation :</p> <p>Toutes les compétences listées sont évaluées par le carnet d'évaluation, le QCM et l'entretien avec le jury, (sauf la C23 et la C26 qui ne sont pas abordées dans le QCM)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32087 - Compétences transversales liées à la communication sur le chantier	<p>- Assurer le lien entre l'extérieur et la zone de retrait (assurer le rôle d'homme de SAS)</p> <p>C11 Vérifier l'état et le bon fonctionnement des appareils de protection respiratoire, l'habillement des opérateurs avant l'entrée en zone de travail et à la sortie puis le consigner sur le registre</p> <p>C12 Gérer et enregistrer les entrées et sorties</p> <p>C13 Assurer un lien de communication avec le responsable de l'équipe en zone de travail</p> <p>C14 Vérifier les approvisionnements nécessaires à l'entrée de la zone de travail (matériels, matériaux, filtres, serviettes ...)</p> <p>C15 Organiser les secours en coordination avec le chef de chantier, en cas de besoin</p> <p>- Appliquer le niveau d'exigence d'hygiène de sécurité et de qualité demandé par l'entreprise</p> <p>C42 Respecter les consignes d'hygiène définies par sa hiérarchie pour la réalisation du chantier</p> <p>C43 Respecter les instructions liées à la sécurité individuelle et collective définies par sa hiérarchie pour la réalisation du chantier</p> <p>C44 Respecter les critères de qualité communiqués par sa hiérarchie pour la réalisation du chantier</p> <p>- Communiquer et rendre compte de son activité</p> <p>C45 Coordonner son travail avec les autres membres de l'équipe par une communication adaptée afin d'accroître l'efficacité des interventions</p> <p>C46 Communiquer de façon régulière avec sa hiérarchie et lui rendre compte de l'avancement des tâches confiées</p> <p>C47 Communiquer avec les éventuels autres intervenants sur le chantier afin de faciliter le bon déroulement des travaux et garantir la sécurité sur le chantier</p> <p>C48 En cas d'anomalie, de dysfonctionnement ou de danger, alerter immédiatement sa hiérarchie</p> <p>• Modalité d'évaluation :</p> <p>Toutes les compétences listées sont évaluées par le carnet d'évaluation, le QCM et l'entretien avec le jury, (sauf la C13 et la C45 et la C46 qui ne sont pas abordées dans le QCM)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 4 membres issus d'entreprises intervenant dans le secteur du désamiantage. et répartis comme suit: - 2 représentants employeur - 2 représentant employés
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	Le jury est composé de 4 membres issus d'entreprises intervenant dans le secteur du désamiantage. et répartis comme suit: - 2 représentants employeur - 2 représentant employés Le candidat présenté doit être toujours en entreprise
---------------------------------------------	---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[SEDDRe](#)

[métiers-btp](#)

Lieu(x) de certification :

Commissions paritaires nationales de l'emploi conjointes du bâtiment et des travaux publics (BTP) - Fédération française du bâtiment (FFB) ;
Syndicat des entreprises de déconstruction, dépollution et de recyclage (SEDDRe) : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :